DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **01 octobre 2021 à 16 h 00**

AUJOURD'HUI **premier octobre deux mille vingt et un**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 24 septembre 2021, s'est réuni dans les Salons de l'Hôtel de Ville.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Nicaise JOSEPH à Lucas PEYRE, Julien BONY à Cécile LAPORTE, Jean-Pierre BRENAS à Catherine PINET-TALLON, Fatima CHENNOUF-TERRASSE à Marianne MAXIMI, Diego LANDIVAR à Alparslan COSKUN

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Dominique BRIAT et Nicolas BONNET arrivent pendant la présentation de la question n°1.

Alexis BLONDEAU arrive pendant le débat de la question n°1 (fin du pouvoir donné à Eric FAIDY).

Sondès EL HAFIDHI arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°3 (fin du pouvoir donné à Christophe BERTUCAT).

Eric FAIDY demande une suspension de séance à 17h41, à laquelle M. le Maire accède.

Rémi CHABRILLAT quitte la séance pendant la suspension de celle-ci et donne pouvoir à Thomas WEIBEL.

Le quorum étant atteint, M. le Maire reprend la séance à 17h50.

Les élus du groupe Avenir Républicain quittent la séance pendant le débat de la question n°3.

Pierre SABATIER quitte la séance pendant le débat de la question n°3 et donne pouvoir à Anna AUBOIS.

Anne-Laure STANISLAS quitte la séance avant le vote de la question n°11 et donne pouvoir à Marion BARRAUD.

Rapport N° 30

PORTAGE ET DEPOT DE LA CANDIDATURE TERRITOIRE ZERO CHOMEUR LONGUE DUREE

Clermont Auvergne Métropole, la Ville de Clermont-Ferrand et la Ville de Gerzat ont affirmé leur volonté de candidater à l'expérimentation Territoire zéro chômeur de longue durée.

Le Conseil Municipal de Clermont-Ferrand a délibéré favorablement le 5 mars 2021 pour la participation de la Ville de Clermont-Ferrand à la démarche "territoire zéro chômeur" et le 7 mai 2021 pour la validation de la charte du comité local pour l'emploi dans le cadre de cette même démarche.

L'enjeu de l'expérimentation sur le territoire Gerzat-Les Vergnes, est de proposer à toute personne privée d'emploi depuis plus d'un an et volontaire, un contrat à durée indéterminée et à temps choisi dans une entreprise à but d'emploi, sur des activités non concurrentielles.

La délibération a pour objet de présenter l'état d'avancement du projet ainsi que de valider différentes dispositions prévues par le décret du 30 juin relatif à l'expérimentation.

1- Etat d'avancement du projet

Le Comité Local pour l'Emploi

Le Comité Local pour l'Emploi créé dans le cadre de l'expérimentation est garant du consensus territorial, de la supplémentarité des activités créées, du dialogue avec les personnes privées d'emploi. Il assure aussi le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation de l'expérimentation.

Le Comité Local pour l'Emploi du 20 mai 2021 a validé la charte partenariale et désigné Madame Sondès El HAFIDHI, adjointe aux centres sociaux et à la politique de la ville à Clermont-Ferrand et Madame Nadia DE SOUSA, adjointe à l'insertion à la Ville de Gerzat, co-présidentes ainsi que Boris SURJON, vice-président.

La définition des publics privés durablement d'emploi

La privation durable d'emploi a été définie lors du Comité Local pour l'Emploi du 20 mai 2021. Celle-ci repose tout d'abord sur les fondamentaux du projet :

- La personne doit exprimer une privation durable d'emploi et la volonté de travailler ;
- la précarité en emploi doit être durable ;
- la personne doit habiter depuis plus de 6 mois sur le territoire.

Puis, la définition de cette privation étant propre à chaque territoire, les structures ayant participé aux groupes de travail ont proposé au Comité Local pour l'Emploi les éléments suivants pour choisir les publics à mobiliser dans l'expérimentation :

- La privation peut être totale, partielle ou régulière (travail de façon discontinue dans les 12 derniers mois) ;
- les critères administratifs d'inscription à Pôle Emploi ne sont pas pertinents ;
- les jeunes de moins de 25 ans ne sont pas exclus de l'expérimentation mais il existe déjà plusieurs dispositifs qui leur sont propres ;
- les associations pourront fournir une liste de personnes non inscrites à pôle emploi ;
- les personnes sont incitées à travailler pendant l'attente (notamment sur les parcours d'insertion) ;
- la liste des personnes privées d'emploi doit tendre vers la parité.

La mobilisation des publics

450 personnes inscrites à Pôle Emploi depuis plus d'un an et proposées par les associations lorsqu'elles n'étaient pas inscrites administrativement, ont été invitées à participer à des réunions d'information collectives à Gerzat et aux Vergnes. La mobilisation a également eu lieu dans les quartiers : le centre social des Vergnes et le service emploi de la Ville de Gerzat étaient présents en pied d'immeuble pour informer sur l'expérimentation.

10 réunions animées par des représentants du Comité Local pour l'Emploi ont ainsi été organisées et permis de rencontrer une centaine de personnes. Plus de 60 d'entre elles ont souhaité rejoindre l'expérimentation et ont ainsi été reçues par le chargé d'accompagnement, des conseillers de Pôle Emploi ou des structures partenaires. Ces entretiens individuels ont permis de définir leurs compétences, leurs souhaits, le temps de travail demandé, leurs difficultés.

Un moment convivial a réuni le 2 juillet 2021 les personnes privées durablement d'emploi et les structures partenaires et des ateliers sur les activités les ont ensuite réunies le 16 juillet et le 04 août dernier.

La dynamique collective va se poursuivre au cours des prochains mois via les partenaires de l'expérimentation et dans le cadre d'une formation de plusieurs semaines sur la remobilisation professionnelle.

Parallèlement, un appel à manifestation d'intérêt a été lancé pour connaître les structures intéressées pour porter une entreprise à but d'emploi.

2- Dépôt de la candidature

Le décret n° 2021-863 prévoit que "Lorsque la candidature d'un territoire émane d'un groupe de collectivités territoriales dépourvu de la personnalité morale, celle-ci est portée par la collectivité ou l'établissement public de coopération intercommunale désigné comme chef de file par convention entre toutes les collectivités participantes".

Clermont-Auvergne-Métropole déposera la candidature pour les Villes de Clermont-Ferrand et de Gerzat.

Il vous est donc proposé, en accord avec votre commission :

- de désigner Clermont-Auvergne-Métropole pour le portage de la candidature Territoire zéro chômeur de longue durée Gerzat-Les Vergnes, tel que prévu par le décret n°2021-863 du 30 juin 2021;

- d'autoriser le Président ou son représentant à déposer la candidature à l'expérimentation Territoire zéro chômeur de longue durée pour le territoire Gerzat-Les Vergnes.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 13 OCT 2021

Pour le Maire et par délégation
L'Adjointe,

CLERMONT-FERRAND
ARVERNA CIVITAS NOBILIS

Sondès EL HAFIDHI